

Montreuil,
le lundi 10 février 2020

Émetteur : Elise Demorise pour l'Ucanss -@mail : formation@ucanss.fr
Isabelle Chèze pour l'Institut 4.10 - @mail : icheze@institutquatredix.fr

Objet : Dispositif « pilote financier et comptable » (PFC) année 2020

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss et l'Institut 4.10 proposent au 1er semestre 2020, le dispositif « Pilote Financier et Comptable ».

Ce dispositif de formation a pour finalité de renforcer les compétences de pilotage dans le domaine financier et comptable des organismes.

L'offre « PFC » 2020 propose un parcours de formation donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss et des modules de développement de compétences dans le cadre d'un parcours à la carte.

Le dispositif « PFC » s'appuie sur :

- une pédagogie renforcée sur l'analyse et la réflexion des mécanismes comptables ;
- une animation assurée par des professionnels de l'Institution et des prestataires extérieurs experts.

I - OBJECTIFS

Les objectifs du dispositif « Pilote Financier et Comptable » sont les suivants :

- situer son rôle de pilote dans la chaîne des responsabilités financières de l'organisme ;
- analyser les mécanismes de la comptabilité institutionnelle ;
- utiliser les techniques d'analyse financière adaptées aux métiers identifiés et savoir interpréter les résultats ;
- inscrire la logique de certification des comptes dans son activité quotidienne.

Les contours du cursus et les objectifs de chaque module de formation sont précisés respectivement en annexes **1, 2**.

II - PUBLIC CONCERNE

Le **parcours donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss** s'adresse en priorité à toute personne qui contribue au pilotage des activités financières et comptables dans la perspective d'une prise de fonction ou d'une maîtrise de poste.

Le **parcours à la carte** s'adresse à toute personne qui souhaite acquérir ou développer de nouvelles compétences dans le domaine de la gestion financière et comptable. Certains modules du parcours à la carte sont également accessibles aux ordonnateurs pour leur permettre de mieux appréhender les techniques comptables ou envisager une évolution vers la filière comptable.

III - LES INSCRIPTIONS

Il est nécessaire de retourner les coupons d'inscription en fonction du parcours choisi (**annexes 1bis, 2bis**).

Selon les publics, nous recenserons dans un 1er temps, les inscriptions via le vivier ouvert dans le portail client pour le parcours à visée examen. **La date butoir d'inscription au cycle 1 est fixée au 3 mars 2020.**

La planification pour accéder aux modules en parcours à la carte sera diffusée ultérieurement sur le portail client.

IV - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique pour le **parcours donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss** (Cycle 1) est fixé à **6 504,00 €** (annexe 1) ; pour le parcours à la carte, je vous invite à vous référer à l'annexe 2.

Par ailleurs, ce dispositif de formation n'est pas pris en charge.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par l'organisme d'appartenance selon les barèmes conventionnels.

Vos interlocutrices, Isabelle Cheze, de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise Picaud

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe (s) :

- Annexe 1 - Pilote financier et comptable - Parcours avec attestation de réussite Ucanss,
- Annexe 1bis Pilote financier et comptable exclusivement pour le parcours avec attestation nationale de réussite Ucanss,
- Annexe 2 - Pilote financier et comptable - Parcours à la carte,
- Annexe 2Bis - Pilote financier et comptable parcours à la carte - Coupon "*confirmation prérequis",